

Rapport sur les orientations budgétaires 2024



**COMITÉ DU 20
NOVEMBRE 2023**



**territoire
d'énergie**
FLANDRE

Préambule

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a modifié les articles L2312-1, L3318-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- les ressources humaines
- la structure et la gestion de la dette.

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB).

Titre Ier - Chapitre II (II - article 13) :

«A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

Ainsi le Président assisté du Vice-Président chargé des finances présente en comité syndical le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024. Cette présentation est suivie d'un débat sur les orientations budgétaires.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

I) Contexte national

La situation géopolitique actuelle est extrêmement tendue et source d'importantes incertitudes.

Aussi l'énergie est une préoccupation majeure pour l'ensemble de acteurs : collectivités, entreprises, particuliers. Outre la question du cout de l'énergie, se pose également la question de la disponibilité en gaz et particulièrement en électricité. Des délestages sont encore envisageables au cours de l'hiver 2023/24.

Note de l'INSEE - 7 septembre 2023

En France, le printemps a été marqué par un ralentissement des prix à la consommation et par une activité économique plus dynamique que prévue, sans doute au-dessus de sa tendance de fond. L'emploi a quant à lui décéléré.

D'ici la fin de l'année 2023, le reflux du glissement annuel des prix à la consommation se poursuivrait mais serait toutefois moins rapide qu'en mai-juin dernier, la contribution de l'énergie redevenant positive. L'inflation d'ensemble tout comme l'inflation sous-jacente se situeraient encore un peu au-dessus de +4 % sur un an en décembre.

Dans un environnement international qui semble relativement peu porteur, et malgré un léger rebond attendu de la consommation des ménages, l'activité économique ralentirait en France au second semestre 2023. Le rythme de croissance serait de l'ordre de +0,1 % à +0,2 % par trimestre (après +0,5 % au deuxième trimestre), portant la croissance annuelle à +0,9 % en 2023. Fin 2023, l'acquis » de croissance pour 2024 serait modeste.

III) Situation par compétences (pré bilan 2023)

A) Compétences AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Énergie) électricité et gaz

1. Cinquième année du nouveau contrat de concession avec ENEDIS et EDF au titre de la distribution publique d'électricité - Première année du nouveau programme pluri -annuel d'investissement (PPI) signé avec ENEDIS

Les négociations entre le TE FLANDRE, ENEDIS et EDF ont abouti fin 2018, avec la signature d'un nouveau contrat pour 30 ans, signé le 21 novembre 2018 avec entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce contrat permet depuis 2019, une revalorisation significative de la R1 (redevance de fonctionnement versée par ENEDIS), une pérennisation de la R2 (redevance d'investissement versée par ENEDIS) et surtout un programme pluri -annuel d'investissement (PPI) décliné sur 4 ans (2023/24/25/26). ENEDIS et le TE FLANDRE ont dressé le bilan du premier PPI lors du Comité du 13 octobre 2022. Les objectifs sont atteints coté ENEDIS et coté TE FLANDRE et ont validé la signature du second PPI lors du salon des Maires en novembre 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le TE FLANDRE assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration du réseau par le biais des travaux dits d'Article 8. Dans ce cadre et en accord avec ENEDIS, la priorité est donnée à la résorption des fils nus afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de la desserte, ainsi qu'aux travaux en périmètre classé et inscrit (périmètre ABF Architecte des Bâtiments de France).

Ce nouveau contrat a modifié le régime TVA des travaux Article 8 et de la redevance R2.

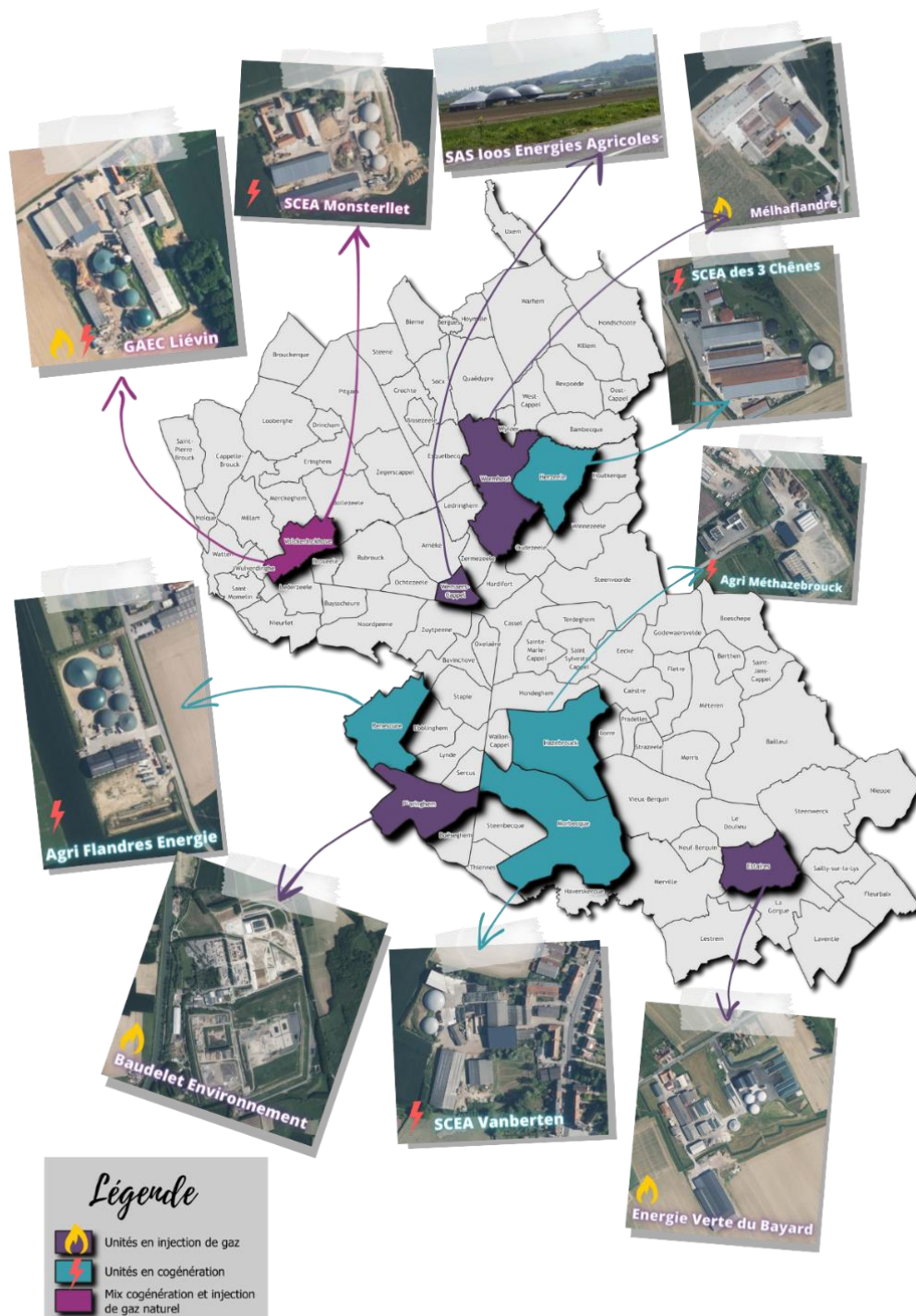
2. Pré-bilan des travaux réalisés au titre de l'article 8 Programme 2023

Concernant les travaux réalisés au titre de l'article 8/2023, sous la maîtrise d'ouvrage du TE FLANDRE. A ce jour :

- Chantiers sont terminés ou quasi terminés : 6
- Chantiers sont en cours : 9
- Chantiers annulés : 2
- Les 6 chantiers ont permis d'enfouir et effacer 3892 mètres linéaires dont 2400 m de fils nus.

4. Pré-bilan des travaux réalisés au titre de la compétence AODE Gaz

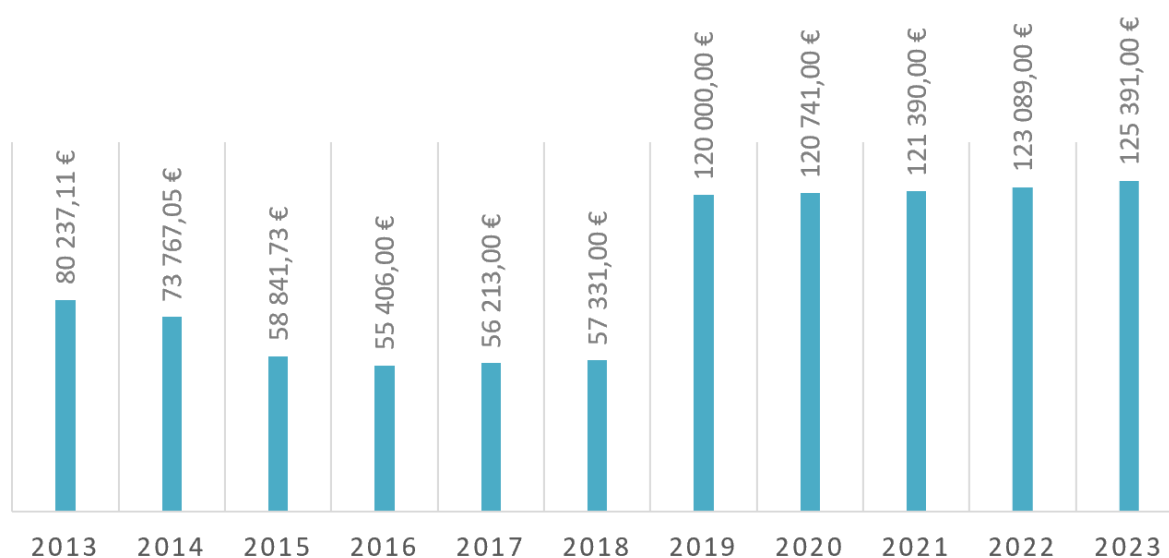
Le TE FLANDRE a signé une convention d'extension du réseau de gaz afin de raccorder l'unité de méthanisation agricole à Wemaers-Cappel (Raccordement sur le réseau de Bollezeele via Arnèke). Le chantier a commencé en Novembre 2021, dans ce cadre le TE FLANDRE a pris à sa charge une extension visant à raccorder un quartier d'Arnèke. Ce projet est subventionné par le Département du Nord dans le cadre du « Projets Territoriaux Structurants 2020 - Produire de l'énergie verte en Flandre ». Le chantier est désormais totalement terminé, il en est de même pour l'ensemble des travaux de maillage. Les 2 unités de méthanisation agricoles (Wemaers Cappel et Wormhout) ont été mises en service au cours du printemps de 2023.



5. Perception des redevances dues par les concessionnaires au titre de l'année 2021 (R1 et R2)

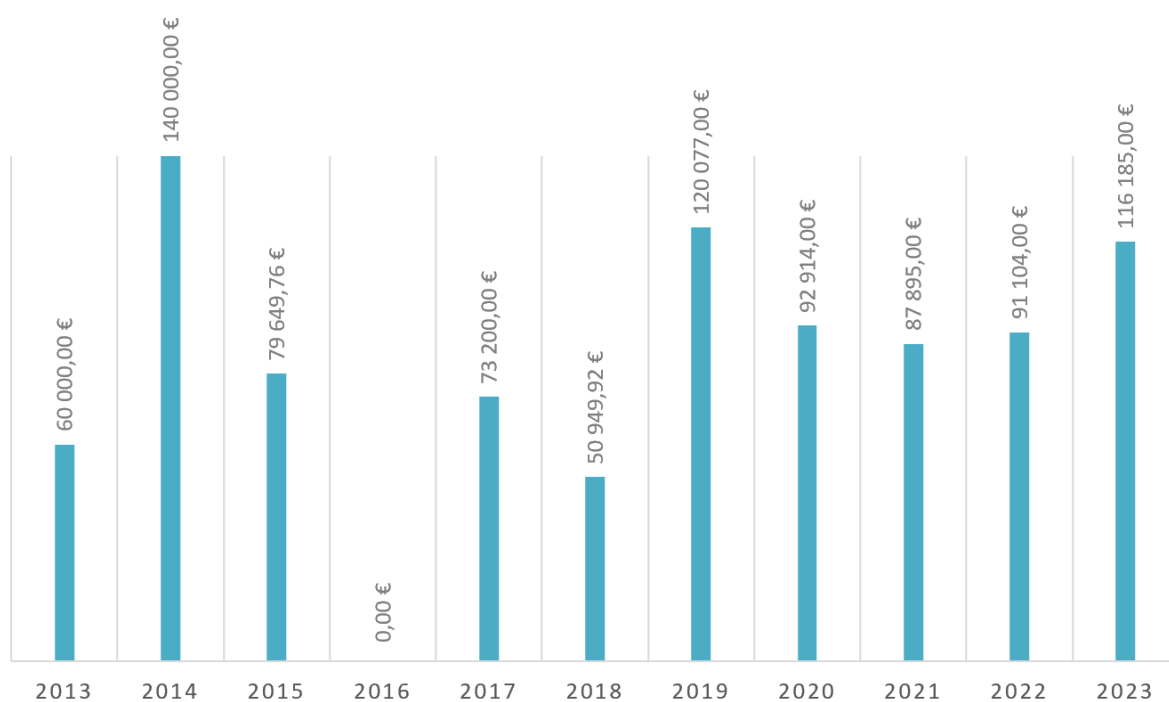
Les R1 Enedis et GRDF et la R2 Enedis sont conformes aux prévisions budgétaires.

EVOLUTION DE LA R1 ENEDIS



* Mise en place du TTC depuis 2019 (nouveau contrat de concession).

EVOLUTION DE LA R2 ENEDIS



Les discussions menées avec GRDF sur le calcul de la R1 de la DSP de 2009 suite à travaux d'extension du réseau de gaz et sur le calcul de la R1 concession historique ont permis une revalorisation substantielle des deux redevances R1 dues par le concessionnaire. En outre, la signature de l'avenant au contrat de concession gaz a permis de revaloriser très significativement la R1 dès cette année 2023.

EVOLUTION DES R1 GRDF (CONTRAT HISTORIQUE, DSP 2009 ET DSP 2022)



6. Permanences précarité énergétique et services aux usagers

Dans le cadre de sa compétence électricité et gaz, le TE FLANDRE assure une permanence de lutte contre la précarité et de médiation pour le compte des usagers de la concession. Cette permanence a lieu à Hazebrouck et dans 8 lieux d'accueil décentralisés sur le territoire. Pour l'année 2023 (au 31/10/2023), 479 familles (156 en électricité, 162 en gaz naturel, 3 en gaz propane et 153 pour informations et utilisations des différents chèques énergie 2023 usuels et exceptionnels) ont été accueillies en permanence ou appel téléphonique.

Une réunion publique a été organisée par la commune de Morbecque le 12 Janvier 2023 à la salle des fêtes en collaboration avec le SIECF et le Syndicat Mixte Flandre et Lys pour lutter contre la crise énergétique.

Le service Précarité Énergétique participe également au Salon du développement durable (dans le cadre de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique) le 18 novembre à Méteren.

Le SIECF TE a renouvelé sa convention avec EDF pour le traitement des cas en précarité le 23 novembre 2022. De même avec ENGIE puisqu'une convention de partenariat a également été signée.

B) Compétences AODE et transition énergétique

1. Bilan du programme ACTEE 1 (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)



2. Le programme ACTEE 2 (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) Sequoia 1

Le SIECF TE FLANDRE en partenariat avec le SE 60 et la FDE 80 TE Somme est lauréat de l'appel à projet ACTEE 2 Sequoia 1. Dans ce cadre, l'objectif du groupement est de favoriser une rénovation énergétique globale et performante ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'air intérieur pour les bâtiments éducatifs (écoles, écoles de musiques, restaurants scolaires, crèches, garderies,..) des 3 territoires. Bilan du programme au 01/10/2023.



3. Le programme ACTEE 2 PEUPLIER à destination des bâtiments culturels

Le SIECF est lauréat du programme ACTEE PEUPLIER depuis décembre 2021. Ce programme a pour but de réaliser des audits énergétiques du patrimoine culturel du territoire ainsi qu'une analyse de la qualité de l'air intérieur de ces bâtiments.



4. Le programme ACTEE 2 Sequoia 3

Le SIECF est lauréat du programme ACTEE 2 SEQUOIA 3 en groupement avec le SE60, le SIDEN SIAN (régie de NOREADE), la CA de Beauvais, la Ville de Beauvais et le CCAS de Beauvais. Le groupement a remporté le programme en mars 2022.

Cet appel à projet a pour but de réaliser des audits énergétiques du patrimoine ainsi qu'une analyse de la qualité de l'air intérieur des bâtiments référencés par commune. Le marché a été attribué en novembre 2022 et les études débuteront début 2023. Ce programme permet le financement d'un poste d'économiseur de flux au sein du SIECF pendant toute la durée de l'appel à projets.



5. Le programme Schém'ACTEE pour la ville d'Hazebroeck

Le SIECF TE FLANDRE a répondu à l'appel à projet Schém'ACTEE et est lauréat depuis octobre 2022.

Ce programme permet de financer l'élaboration d'un schéma directeur immobilier énergétique ainsi que l'acquisition d'outils de diagnostic et de suivi de consommation pour la ville d'Hazebroeck.

Ce SDIE permettra d'optimiser l'occupation des bâtiments et leurs usages, d'identifier les actions et définir leur ordre de priorité, de phaser les projets en cohérence avec leurs priorités et leurs moyens mis à disposition et élaborer et adopter une stratégie immobilière et énergétique à court, moyen et long terme.

Ce programme prendra fin le 30/06/2024. Le coût de cette étude étant de 150 650,00€, le SIECF TE FLANDRE a obtenu un financement à hauteur de 50% par la FNCCR.

6. Les actions de Maitrise de la demande en énergie et de développement des ENR (Energies Renouvelables)

Afin d'encourager les actions en faveur de la maitrise de la demande en énergie (MDE), le TE FLANDRE a créé au cours de l'année 2014, un appel à projets concernant les bâtiments publics.

7 bâtiments sont aidés par le biais du fond au titre de la MDE en Juillet 2023 à savoir :

- . ARNEKE pour la rénovation du Vestiaire Sportif
- . Le DOULIEU pour la rénovation de l'école M. YOURCENAR

- . SAINT JANS CAPPEL pour la rénovation de la Salle de SPORTS
- . NEUF BERQUIN pour la rénovation de la Salle des FETES
- . HARDIFORT pour la rénovation de l'éclairage des BATIMENTS COMMUNAUX
- . MORBECQUE pour la rénovation de la salle ANNDRE WILLIER
- . FLEURBAIX pour la rénovation de l'école FRANCHE TERRE

Soit un montant de 57.537,90 €

8 bâtiments sont aidés par le biais du fond au titre de la MDE en Octobre 2023 à savoir :

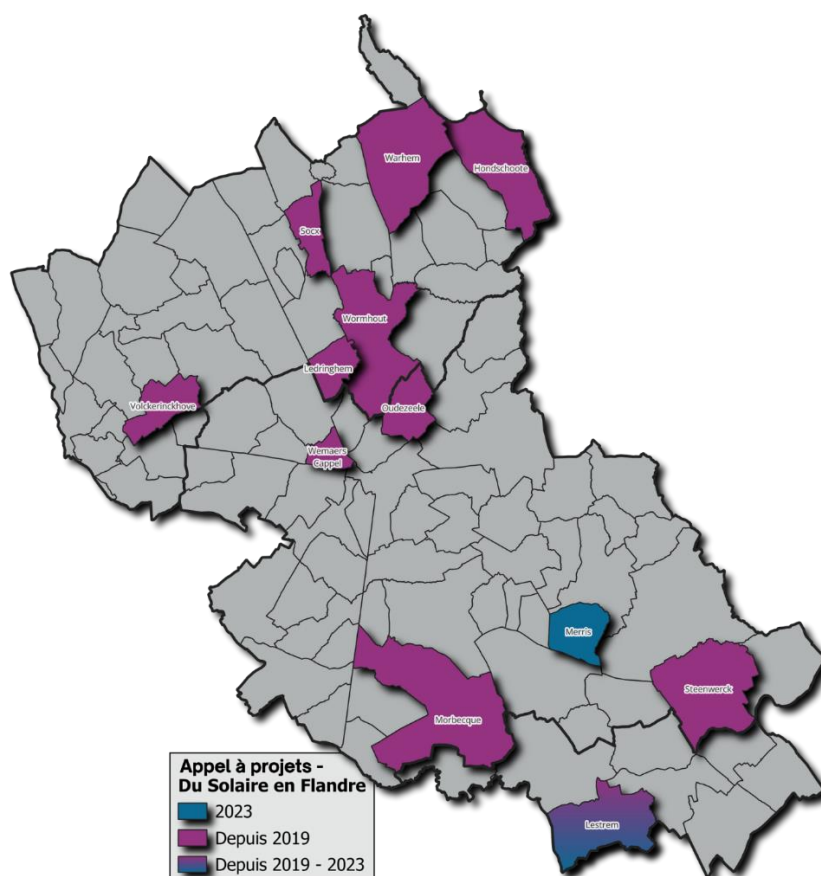
- . MERCKEGHEM pour la rénovation de sa MAIRIE
- . REXPOEDE pour la rénovation du Centre Social LA PASSERELLE
- . EECKE pour la rénovation d'un LOGEMENT COMMUNAL
- . WINNEZEELE pour la rénovation de l'ECOLE COMMUNALE
- . LEDRINGHEM pour la rénovation du FOYER RURAL
- . CAESTRE pour la rénovation de la salle de MUSIQUE
- . METEREN pour la rénovation de la salle des SPORTS

Soit un montant de 55.538,93 €

TOTAL : 112 916,83€

2 projets solaires sont aidés par le biais de l'appel à projet du Solaire en Flandre pour 2023 :

- . LESTREM : Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des TENNIS COUVERTS
- . MERRIS : Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente à vocation sportive



Les bureaux du SIECF-TE FLANDRE ont été équipés de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation. Ce projet démonstrateur a été soutenu financièrement par le

département du Nord dans le cadre du PTS 2020 - Faire de la Flandre un territoire à Energie positive. Dans ce cadre l'électricité produite est de 2 800 kWh au 30/10/2023, depuis le 30/06/2021.

Enfin l'Association Yser Houck s'est retirée du programme LIN, le programme d'isolation par anas de lin est donc suspendu.

En parallèle, le SIECF TE continue de valoriser l'ensemble des dossiers éligibles (travaux éclairage public ou bâtiments) au titre des CEE (dits CEE Classiques) : la valorisation des CEE éclairage public s'établit à 62 249,60€ pour l'année 2023 (au 31/10/2023). D'autres dossiers de valorisation sont en cours d'instruction.

7. Accompagnement des communes dans la mise en place du Décret Tertiaire et saisies des données OPERAT

Le SIECF TE Flandre continue d'actualiser chaque année les données sur la plateforme OPERAT pour les communes ayant sollicité le SIECF TE FLANDRE.

Dans la continuité du Décret Tertiaire, le SIECF TE FLANDRE a organisé une réunion en présentiel à destination des communes concernant le Décret BACS (Building Automation and Control System) qui est la suite directe du Décret Tertiaire. Suite directe du décret tertiaire, il rend obligatoire l'installation de système de pilotage au sein des bâtiments tertiaires et ce avant le 1er janvier 2025 pour les installations de plus de 290 kW et avant le 1er janvier 2027 pour les installations de plus de 70kW afin de piloter les systèmes de chauffage et/ou de climatisation dans le but d'optimiser la performance énergétique des bâtiments tertiaires.

8. L'achat groupé d'énergie

Les marchés d'achat groupé d'énergie ont été renouvelés en 2021 et sont en vigueur depuis le 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2024.

Afin d'anticiper le renouvellement du marché d'achat d'énergie, la convention de groupement sera avenantée et il est à noter que le SIDEN SIAN NOREADE intégrera l'achat groupé au 1^{er} janvier 2024.

9. Le projet solaire test en autoconsommation collective

Afin de répondre aux volontés des collectivités en matière de développement des installations d'énergies renouvelables, le SIECF TE FLANDRE a lancé une opération « test » sur la commune de Neuf Berquin. Cette commune, étant déjà équipée de trois installations de panneaux photovoltaïques, sur trois toitures de bâtiments communaux.

Il s'agit d'un projet d'autoconsommation collective d'électricité réunissant : la commune de NEUF BERQUIN, le SIAN SIDEN et ses régies NOREADE, le SIECF TE Flandre.

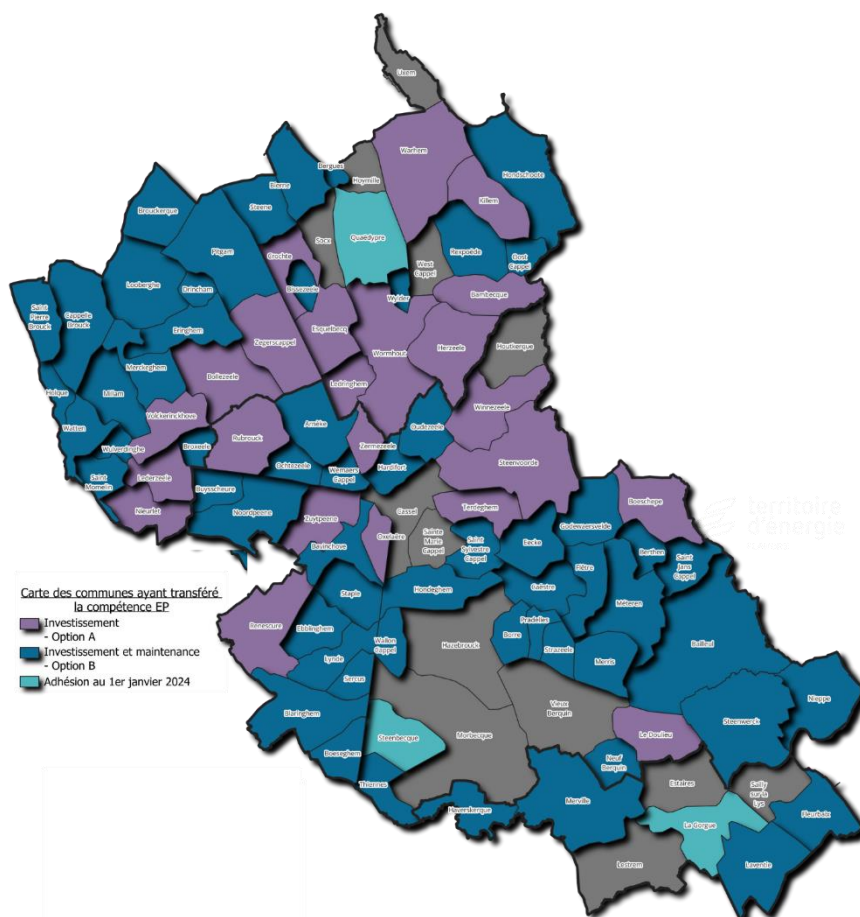
La réglementation exige un cadre légal pour cela il a été décidé la création d'une association loi 1901, support légal de la « Personne Morale Organisatrice », cette association, nommée « Territoire d'Énergie Flandre - Solaire », interlocutrice d'ENEDIS, sera effective avant décembre 2023, elle permettra la mise en route de l'opération d'autoconsommation collective de Neuf Berquin, et le cas échéant d'autres opérations à venir pour d'autres projets de communes adhérentes au SIECF.

Dans le cadre du soutien aux énergies renouvelables du Département du Nord, ce projet sera développé et renforcé avec le soutien financier dans le cadre du PTS 2020 (Projets Territoriaux Structurants : produire de l'énergie verte en Flandre).

C) Exercice de la compétence Eclairage public (maintenance et investissement)

1. Maintenance de l'éclairage public

Pour l'année 2023, **59 communes adhérentes à la maintenance (option B)**. En outre, par convention le SIECF TE FLANDRE a également entretenu les zones d'activités de la CCFI, de la CCHF, CCFL et du SMICTOM.



Dans ce cadre, l'ensemble des dépannages a été assuré par le biais du marché de maintenance (498 Interventions au 30/09/2022 en éclairage public et feux tricolores).

Les services du SIECF TE FLANDRE ont traité dans le cadre de l'exercice de compétence éclairage public option B, 4130 DICT (au 31/10/2023), soit une moyenne de 96 DICT/semaine.

Enfin, 80 communes et 13 zones d'activités CCFI et 6 zones d'activités CCHF et 5 zones d'activités en CCFL sont géo référencées (soient 19 770 points lumineux) au 31/10/2023.

3. Le programme Lum'ACTE : audits et réalisation d'un SDAL

Le TE FLANDRE, en groupement avec le SE60 et le SIDEC Cambrésis est lauréat du programme national LUM'ACTE porté par la FNCCR. L'objectif est d'auditer le parc d'éclairage public pour permettre de quantifier et planifier les travaux de rénovation à venir. La ligne directrice étant les économies d'énergie, une meilleure qualité d'éclairage (lutte contre la pollution lumineuse) et le respect des obligations réglementaires de l'arrêter nuisances lumineuses. Est inclus également dans ce programme, l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière. Un des axes du programme prévoit une mission d'AMO pour la mise en œuvre d'une démarche de gestion durable du parc d'éclairage afin de renforcer les performances et réduire fortement les consommations d'énergie (accompagnement de la ville d'Hazebrouck pour la rénovation de son EP dans le cadre de son PPP). Le montant attribué pour le TE Flandre est de 46 835€.

Dans le cadre du programme Lum'ACTE : 8 audits ont été réalisés par le pôle technique et le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière touche désormais à sa fin.

D) Exercice de la compétence Télécom / numérique

Concernant le déploiement de la fibre, une convention a été signée avec le Syndicat mixte numérique pour le déploiement. La phase de travaux de déploiement s'est terminée en décembre 2021.

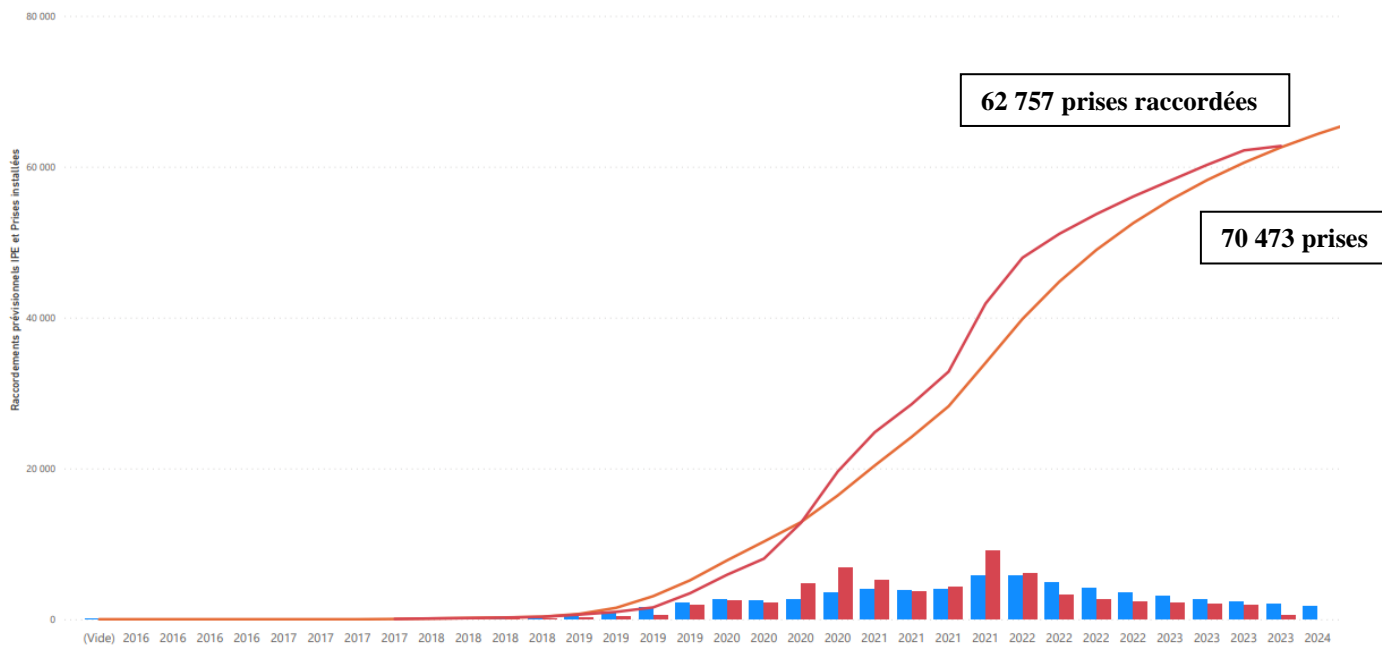
Un versement d'importance a été effectué en 2019, au syndicat numérique pour les travaux (28€/prise). Il faut toutefois noter que le TE FLANDRE s'acquitte désormais des frais de raccordement (prévisionnel 10 €/prise).

De l'été 2019 à décembre 2021, le TE FLANDRE a accompagné les communes dans le déploiement de la fibre. Depuis 2022, le TE Flandre est toujours aux côtés des communes et reçoit en moyenne une 20aine d'appels téléphoniques/emails relatifs au raccordement de la fibre par semaine. Chaque demande est traitée par nos services dans la limite du degré de complexité du dossier et en coordination avec Axione et/ou le syndicat mixte fibre numérique 59/62.

Suivi des raccordements fibre réalisés jusqu'au 26/10/2023 et prévisionnels jusqu'au 31/12/2024

Raccordements prévisionnels IPE, Prises installées, Nombre cumulé de raccordements prévisionnels IPE et Nombre cumulé de prises installées par Année et Trimestre

● Raccordements prévisionnels IPE ● Prises installées ● Nombre cumulé de raccordements prévisionnels IPE ● Nombre cumulé de prises installées

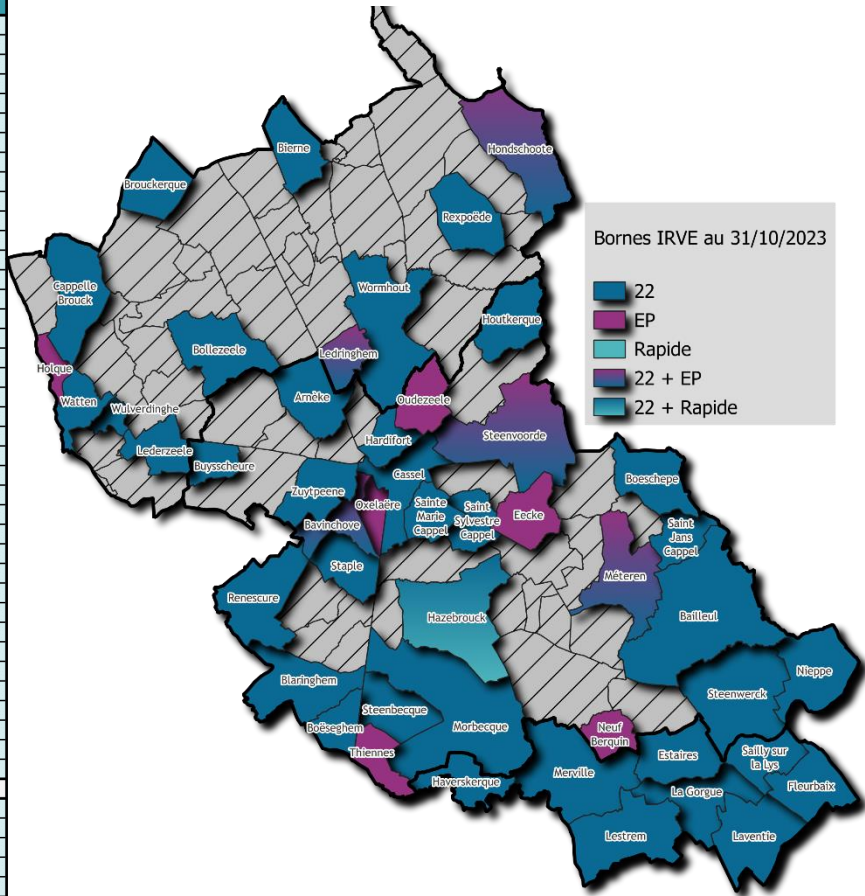


E) Exercice de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques)

Le SIECF TE a mené un vaste plan de maillage en partenariat avec les Communes et la CCFI. Dans ce cadre, le Syndicat dispose à ce jour d'un réseau de 130 points de charge IRVE.

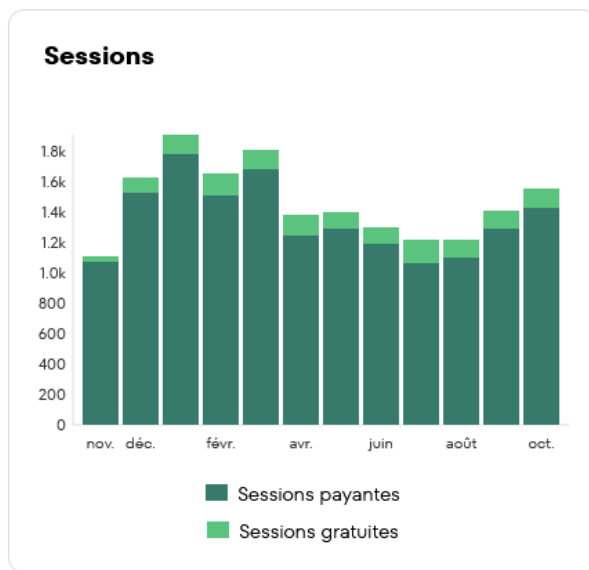
Un badge, elles sont interopérables et elles ont intégré la supervision régionale depuis le 1^{er} Octobre 2020.

COMMUNES	Nombre de points de charges 7 kVa (sur EP)	Nombre de points de charges 22 kVa	Nombre de points de charges 50 kVa	Nombre de points de charges total	
ARNEKE	0	2	0	2	
BAILLEUL	0	4	0	4	
BAVINCHOVE	2	4	0	6	
BIERNE	0	2	0	2	
BLARINGHEM	0	2	0	2	
BOESCHEPE	0	2	0	2	
BOESEGHM	0	4	0	4	
BOLLEZELE	0	2	0	2	
BROUCKERQUE	0	2	0	2	
BUYSSCHEURE	0	2	0	2	
CAPPELLE-BROUCK	0	2	0	2	
CASSEL	0	2	0	2	
ECKE	1	0	0	1	
HARDIFORT	0	2	0	2	
HAZEBROUCK	0	20	1	21	
HOLQUE	1	0	0	1	
HONDSCHOOTE	1	2	0	3	
HOUTKERQUE	0	2	0	2	
LEDERZELE	0	2	0	2	
LEDINGHEM	1	2	0	3	
METEREN	1	2	0	3	
MORBEQUE	0	4	0	4	
NEUF-BERQUIN	2	0	0	2	
NIEPPE	0	2	0	2	
OUDEZELE	1	0	0	1	
OXELAERE	1	0	0	1	
RENESECURE	0	2	0	2	
REXPOEDE	0	2	0	2	
SAINT-JANS-CAPPEL	0	2	0	2	
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	0	2	0	2	
SAINTE-MARIE-CAPPEL	0	2	0	2	
STAPLE	0	2	0	2	
STEENBEQUE	0	2	0	2	
STEENVOORDE	3	2	0	5	
STEENWERCK	0	2	0	2	
THIENNES	1	0	0	1	
WATTEN	0	4	0	4	
WORMHOUT	0	4	0	4	
WULVERDINGHE	0	2	0	2	
TOTAL	39 communes	15	96	1	112
Communes disposants de bornes (compétence CCFL)					
ESTAIRES	0	2	0	2	
FLEURBAIX	0	2	0	2	
HAVERSKERQUE	0	2	0	2	
LA GORGUE	0	4	0	4	
LAVENTIE	0	2	0	2	
LESTREM	0	2	0	2	
MERVILLE	0	2	0	2	
SAILLY-SUR-LA-LYS	0	2	0	2	
TOTAL	8 communes	0	18	0	18

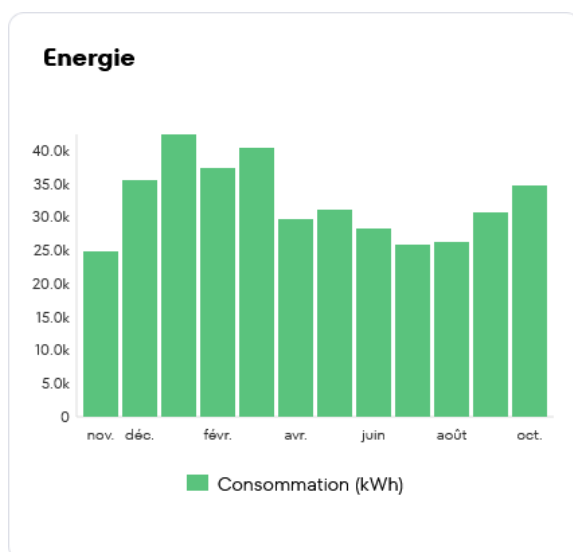


Les bornes sur les 8 communes de la CCFL sont de compétence statutaire de la CCFL.

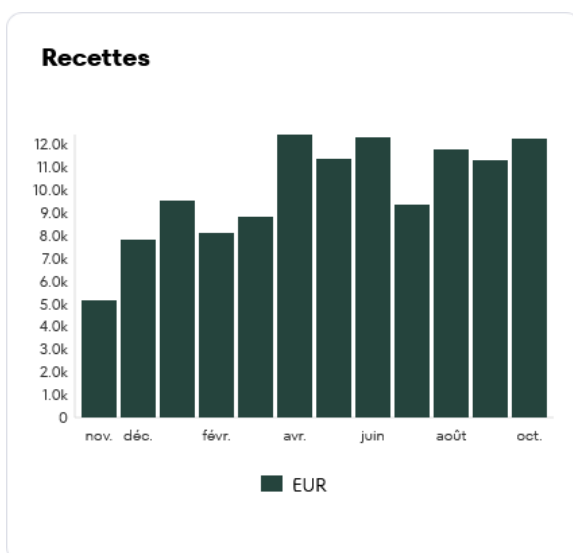
Suivi du nombre de charges sur les IRVE du SIECF 2023 :



Suivi de la consommation d'électricité en kWh sur les IRVE du SIECF de novembre 2022 à octobre 2023



Recettes perçues :



	En € TTC (frais de gestion déduits)
2 ^{ème} semestre 2022	19 479,55 €
1 ^{er} semestre 2023	32 074, 87 €

En outre, le TE FLANDRE est Lauréat de l'appel à projet 'Mobilités innovantes' 2019 et 2021 du Département du Nord. Dans ce cadre, le TE Flandre a réalisé des expérimentations de bornes IRVE sur candélabre.

Ces expérimentations ont été concluantes et 15 bornes sur candélabres sont actuellement en service.

Le TE FLANDRE est également bénéficiaire d'une aide de l'Etat de 413 000€ dans le cadre de la DSIL et une aide de 492 990€ dans le cadre du FNADT.

Dès le printemps 2021, le SIECF TE FLANDRE a lancé la réalisation d'un Schéma directeur des IRVE (SD IRVE). Ce schéma mutualisé avec la CC Flandre Lys, a été élaboré en co-construction avec les acteurs et élus du territoire et en partenariat avec ENEDIS et l'Agence d'urbanisme AGUR. Il est en vigueur depuis le 21 juillet 2022.

F) Exercice de la compétence Réseau de chaleur

Le SIECF TE FLANDRE bénéficie d'une subvention de l'ADEME à hauteur de 90% pour deux de ses communes ayant confié la compétence Réseau de chaleur au syndicat. Pour la commune d'Hazebrouck, il s'agit d'un schéma directeur réseau de chaleur consistant en un audit financier et technique du réseau de chaleur existant sur la commune.

Pour la commune de Steenwerck, le SIECF TE FLANDRE accompagne la commune pour une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur alimentant plusieurs bâtiments communaux

G) Accompagnement des communes dans l'entretien, la rénovation ou la création de l'éclairage extérieur des terrains de sports

Depuis cette année 2023, le Syndicat propose un accompagnement aux communes qui le souhaitent, afin d'entretenir, rénover ou créer de l'éclairage pour les terrains de sports extérieurs. Ont été réalisés en 2023 :

- Rénovation des terrains de Blaringhem
- Rénovation du terrain de Laventie
- Rénovation du terrain de Fleurbaix
- Entretien des terrains de Bailleuls

IV) Déclinaison opérationnelle et suivi de la stratégie énergétique du SIECF TE FLANDRE

Le TE FLANDRE a réalisé au cours des années 2017 et 18, une étude de planification énergétique (EPE) avec le soutien de l'ADEME. Cette étude a permis aux élus d'élaborer une stratégie énergétique du territoire.

La stratégie énergétique du territoire a été présentée en commission paritaire le 10 décembre 2018 et adoptée par le Comité syndical du SIECF TE FLANDRE le 31 janvier 2019, à l'unanimité.

Le TE FLANDRE porte ainsi un programme ambitieux en faveur de la transition énergétique des territoires. Ce programme est développé en 3 axes.

Il est proposé au travers des orientations budgétaires de suivre la déclinaison opérationnelle de cette stratégie énergétique.

A) AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables

	Actions à court terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2024
<p>AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables</p>	<p>Projet Smart Grid Rural : Modernisation de réseau électrique en Flandre</p>	<p>Nouveau contrat de concession signé avec ENEDIS mise en place d'un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) sur 4 ans 2019 à 22</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 10 millions d'€ investis ⇒ Amélioration significative du critère B sur les années 2018/19/20 et 21 ⇒ Les objectifs du 1^{er} PPI sont atteints ⇒ Signature d'un 2nd PPI pour les années 2023/24/25/26 <p>Travaux d'Article 8 réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIECF TE FLANDRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 15793 m de linéaires effacés et enfouis dont 7537 m de fils nus résorbés (du 01/01/2019 au 31/10/2023) soit 37 chantiers. ⇒ 4 chantiers réalisés sans soutien financier ENEDIS <p>Expérimentation à Volckerinckhove d'un stockage d'électricité couplé à une unité de méthanisation par cogénération en partenariat avec ENEDIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Travaux en cours de finalisation ⇒ Participation financière du Syndicat <p>Visite de l'agence de conduite régionale ENEDIS pour les élus et agents</p> <p>Le TE Flandre est lauréat de EFF'ACTE</p>	<p>Poursuite des investissements sur les réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Priorité maintenue sur la résorption des fils nus et les périmètres ABF ⇒ Maintien d'un très fort niveau d'investissement <p>Poursuite du projet réseau iloté intelligent à Volckerinckhove avec ENEDIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mise en service attendu du projet fin 2023/ début 2024
	<p>Projets d'extension du réseau de gaz naturel en zone desservie</p>	<p>En zones d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Participation financière du SIECF TE FLANDRE pour permettre la réalisation des travaux d'extension à Steenvoorde en 2019/20 (zone d'activités de la CCFI) ⇒ Travaux d'extension en vue de desservir la zone d'activités CCHF Croix Rouge B (prise en charge GRDF) <p>Conversion de plusieurs lotissements appartenant à des bailleurs sociaux (notamment en 2021 : Arnèke et la Gorgue), quartier à Merville en 2022 (dans le cadre de l'expérimentation dite Nx35m)</p>	<p>Poursuite de la mise en œuvre de la convention avec GRDF pour accompagner les particuliers dans l'abandon du fioul, du charbon et du gaz propane</p> <p>Poursuite de la convention avec GRDF dans le cadre des programmes ACTEE à destination des bâtiments publics (convention GAZ VERT L'AVENIR)</p> <p>Poursuite de l'accompagnement des projets de méthanisation agricole</p>

		<p>Encourager l'abandon du fioul et du gaz propane et permettre un accès au biométhane produit sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Participation financière du SIECF TE FLANDRE pour permettre la réalisation des travaux d'extension à Arnèke concomitamment aux travaux de raccordement de l'unité de méthanisation agricole de Wemaers Cappel <p>Encourager la méthanisation notamment la méthanisation agricole pour permettre la production de gaz vert en Flandre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 5 unités de méthanisation par injection en fonction en 2023 	
--	--	---	--

	Actions à moyen terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2024
<p>AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables</p>	<p>Projet de créations de réseau de gaz naturel sur plusieurs communes non desservies</p>	<p>Travaux en cours de finalisation pour la desserte en gaz de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Permettre aux entreprises du territoire d'abandonner l'utilisation dans leurs process ⇒ Permettre aux habitants et aux bâtiments publics d'abandonner le fioul et le gaz propane 	<p>Mise en gaz et accompagnement des communes de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck pour convertir les chaufferies fioul et propane</p>

	Actions à long terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2024
<p>AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du</p>	<p>Favoriser la cogénération d'énergie (chaleur renouvelable / production d'électricité) issues de ressources</p>	<p>5 unités agricoles en cogénération en fonctionnement sur le territoire</p> <p>Réponse à l'appel à projet ADEME pour accompagner le réseau de chaleur d'Hazebrouck et accompagnement de la Ville d'Hazebrouck pour la réalisation de son SD RCU</p>	<p>Classement du RCU d'Hazebrouck</p> <p>Fin de l'étude à Steenwerck, travaux éventuels sous réserve des résultats de l'étude d'opportunité</p>

territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables	renouvelables sur les communes non desservies en gaz naturel	Accompagnement de la Commune de Steenwerck sur la réalisation d'une étude d'opportunité relative à la possible création d'un RCU en partenariat avec la maison de retraite.	
	Favoriser la valorisation de chaleur/froid renouvelable en réseau sur les communes non desservies en gaz naturel (Micro-réseaux de chaleurs)	Le Syndicat a accompagné financièrement la commune de Boëseghem dans son micro réseau de chaleur au bois énergie (salle des fêtes / école / mairie)	Accompagnement d'autres projets qui pourraient émerger

B) AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique

	Actions à court terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2024
AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique	Maillage du territoire d'Infrastructures de charge pour Véhicules Electriques (IRVE)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ 130 points de charge en service au 31/10/2023 à actualiser Léa Jordan ⇒ Réalisation d'un SD IRVE adopté le 21 juillet 2022 ⇒ Expérimentation de bornes sur Eclairage public avec le soutien du département du Nord ⇒ Valorisation des projets via les CEE ADVENIR (54 200€ prévisionnels de recettes pour les projets 2023) ⇒ Pose des premières bornes 22/25kVA (courant continu et alternatif) 	Poursuite de la mise en œuvre du SD IRVE : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuite du développement des bornes 22/25kVA (courant continu et alternatif) avec le soutien des CEE ADVENIR, de l'Etat (DSIL et FNADT) et du département du Nord ⇒ Expérimentation de bornes ultra -rapides (subvention du Département du Nord dans le cadre de l'appel à projet Mobilité innovante en milieu rurale 53 158€)
	Accompagnement du déploiement / exploitation de la fibre numérique en Flandre.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Partenaire de financier et facilitateur terrain du SM fibre numérique ⇒ Le projet de déploiement s'est terminé au 31/12/2021, il est d'ores et déjà financé sur la partie déploiement (28 € par prise) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Suivi et financement des branchements (10 € par prise) ⇒ Estimation des prises à financier en 2024 : 7 716 prises (données du SM fibre numérique)
	Utilisation / Exploitation des compteurs communicants en partenariat avec les concessionnaires envers les collectivités/ publics en précarité.	Convention de partenariat signée avec ENEDIS <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Déclinaison au quotidien via la permanence énergie dédiée aux habitants ⇒ Atelier dans le cadre de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique le 10 novembre 2021 ⇒ Stands lors du salon du développement durable le 19 novembre 2022 à Wallon- Cappel et le 18 novembre 2023 à Méteren 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuite des actions menées avec ENEDIS notamment à destination des collectives ⇒ Echanges avec GRDF pour la mise en place d'actions similaires autour du Gazpar

	Actions à moyen terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2024
--	-----------------------	---------------------------------	--------------

<p>AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique</p>	<p>Soutenir la mobilité propre par la construction de station(s) publique(s) d'avitaillement au Gaz Naturel Véhicule (GNV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Projet d'une construction d'une station GNV en partenariat avec le SM SIROM Flandre Nord à Wormhout en cours ⇒ Accord de subvention obtenu de la part de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuite du projet à Wormhout en partenariat avec la SEM Energie Hauts de France ⇒ Etude de nouveaux projets
---	--	--	--

	Actions à long terme	Projets 2024
<p>AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique</p>	<p>Soutenir la mobilité propre en intégrant les initiatives liées à la mobilité hydrogène, (véhicules lourds, transport en commun, flottes territoriales). Repérer les sites présentant les meilleurs potentiels (présence de réseaux gaz, industries, ...)</p> <p>Développement d'un maillage complet pour la mobilité propre alliant un mix énergétique (électricité - gaz - hydrogène)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le Syndicat prend la compétence hydrogène au 1^{er} janvier 2024 ⇒ Le Syndicat suivra les avancées technologiques en matière d'hydrogène

C) AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités

	Actions à court terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2024
<p>AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités</p>	<p>Poursuite des actions définies dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte</p>	<p>Réponse et sélection du SIECF TE FLANDRE (en groupement avec FDE 80 et SE 60) pour le programme ACTEE 1 pilote</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 87 bâtiments audités ⇒ 27 bâtiments accompagnés en Maitrise d'œuvre 	<p>Programme ACTEE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Finalisation du programme <p>Poursuite du programme COCOPEOP LES GENERATEURS (mise en œuvre du programme coordonnée par la FDE 80)</p>

	<p>(TEPCV), veille et participation aux actions similaires</p>	<p>Réponse et sélection du SIECF (en groupement avec FDE 80 et SE 60) pour le programme ACTEE 2 Sequoia 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 34 bâtiments éducatifs en cours d'audits ⇒ 1 projet de rénovation accompagnés en maîtrise d'œuvre - 2 dossiers en instruction <p>Lauréat à l'appel à projet COCOPEOP (devenu les GENERATEURS) de l'ADEME en partenariat avec FDE 80, SE60, USEDA, CD2E pour accompagner les projets solaires</p> <p>Lauréat des appels à projet ACTEE 2 Peuplier et ACTEE 2 sequoia 3 en groupement</p> <p>Lauréat de l'appel à projet SCHEM ACTEE pour la ville d'Hazebrouck</p> <p>Réponse à un appel à projet national pour les bâtiments médicaux avec l'EPSM de Bailleul</p> <p>Très récent, lauréat de l'appel à projet ACTEE + en groupement avec SE60, TE80 et SIAN SIDEN Noréade</p>	<p>Mise en œuvre du programme à destination des bâtiments médicaux notamment les maisons de retraite en partenariat avec l'EPSM</p> <p>Finalisation de SCHEM'ACTEE pour la ville d'Hazebrouck</p> <p>Mise en œuvre d'ACTEE +</p> <p>Réponse à d'autres appels à projets locaux ou nationaux</p>
	<p>Renouvellement des programmes de rénovation de l'éclairage public, optimisation des performances techniques permettant l'accès aux Certificats d'économie d'énergie.</p>	<p>Rénovation massive et ambitieuse de l'éclairage public engagées depuis 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 1693 points lumineux rénovés en 2023 ⇒ Expérimentation puis utilisation rationnelle des mats solaires dans les endroits appropriés (abri de bus, carrefours, isolés notamment) ⇒ Valorisation systématique des CEE (montant de CEE perçus pour 2023 au 31/10/2023 en éclairage public : 62 249,60€). Dossiers en cours, à percevoir 141 662,10€. ⇒ Mise en place d'un guide à destination des aménageurs privés (voté en décembre 2020 par le Comité syndical) ⇒ Optimisation de la maintenance via un marché alliant maintenance EP, IRVE, feux tricolores et armoires fibre ⇒ Mise en œuvre mutualisé du géoréférencement des réseaux et réponses 	<p>Poursuite de la dynamique de rénovation en 2024 avec le soutien de l'Etat à travers le fonds vert, le soutien du Département du Nord et la valorisation des CEE</p> <p>Poursuite et accélération du géoréférencement des réseaux</p> <p>Déclinaison opérationnelle du Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)</p>

		<p>aux DT DICT (4130 DICT traitées du 01/01 au 30/10/2023)</p> <p>⇒ Lauréat de l'appel à projet LUM'ACTEE en partenariat avec SIDEC et SE60</p> <p>⇒ Mise en œuvre d'un Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)</p>	
	<p>Amplification de l'apport technique du Conseil en Energie Partagé : conseil sur l'ensemble du patrimoine bâti, étude de bâtiment par caméra thermique, étude au potentiel d'autoconsommation des bâtiments communaux grâce au solaire photovoltaïque ...</p>	<p>Mise en place d'économies de flux dans le cadre des programmes ACTEE</p> <p>Mise en œuvre d'une méthodologie de réalisation des pré études solaires</p> <p>Solarisation de la toiture du Syndicat avec autoconsommation de l'électricité produite</p> <p>Acquisition d'un logiciel AVOB dans le cadre du programme ACTEE → permet d'accompagner les collectivités du territoire dans le suivi des consommations énergétiques</p> <p>Organisation de webinaires et réunions techniques à destination des collectivités du territoire</p> <p>Gestion à la plateforme OPERAT pour les collectivités qui le souhaitent</p> <p>Session spécifique à destination des DGS des collectivités du territoire le 16 mai 2022</p> <p>Mise en place d'un projet test en autoconsommation collective solaire à Neuf Berquin : projet monté en collaboration avec la Commune et le SIAN SIDEN Noréade</p>	<p>Poursuite de l'action des économies de flux</p> <p>Poursuite et accélération de la solarisation du patrimoine bâti public, avec l'aide financière du Département du Nord dans le cadre du PTS 2020 (montant du PTS 2020 pour production d'énergie verte en Flandre 400 000 €)</p> <p>Poursuite de l'accompagnement sur OPERAT</p> <p>Mise en place de nouveaux projets en autoconsommation solaire en s'appuyant sur l'association de PMO (personne morale organisatrice) nouvellement créée Territoire d'énergie Flandre Solaire</p>
	<p>Poursuite des permanences précarité énergétique et des actions de type Cavigaz.</p>	<p>Les familles en précarité sont accompagnées via la permanence énergie</p> <p>Participation à la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique en partenariat avec la ville de Merville en 2021</p>	<p>Poursuite des actions engagées</p>

	Ciblage des publics en précarité et développement de nouveaux modes de travail coopératif avec les acteurs sociaux du territoire.	<p>Participation au salon des objectifs du Développement durable à Renescure le 14 mai 2022</p> <p>Co-organisation du salon du développement durable en 2022 et 2023</p> <p>Mise en place d'une convention avec ENGIE</p> <p>Mise en place d'une nouvelle convention 'solidarités' avec EDF</p>	
	Renouvellement du marché d'achat groupé d'énergies incluant la fourniture d'énergie renouvelable.	<p>Mise en œuvre du nouveau marché pour la période 2022/23/24</p> <p>Réalisation d'un marché subséquent au profit d'une commune adhérente en gaz naturel</p> <p>Mise en place administrative du nouveau marché pour la période 2025/26/27, intégration du SIAN SIDEN Noréade</p>	<p>Suivi des optimisations tarifaires proposées par les fournisseurs</p> <p>Accompagnement des collectivités du territoire dans la gestion des achats d'énergie</p> <p>Lancement de la consultation pour la fourniture d'énergie (période 2025/26/27)</p>
	Maintien et évolution de l'aide MDE sur les projets neufs exemplaires et de rénovations qualitatives	<p>15 bâtiments aidés en MDE en 2023</p> <p>Aide à la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'ACTEE</p> <p>Mise en place d'un Flandre Energie Tour : visites terrains de projets exemplaires en Flandre (fin 2022/début 2023)</p>	<p>Poursuite des dispositifs MDE</p> <p>Poursuite de l'aide à la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'ACTEE +</p>
	Apport technique et financier pour la constitution des dossiers des Certificats d'économie d'énergie. (CEE)	<p>7 dossiers de CEE bâtiments en cours de valorisation (13 830€) Agnès</p>	<p>Poursuite de la valorisation des CEE</p>

	Actions à moyen terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2024
<p style="text-align: center;">AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités</p>	<p>Etude en vue de la création d'une structure opérationnelle (de type Société d'Economie Mixte - SEM) dotée des capacités techniques et financières nécessaires au pilotage, à l'investissement, au portage et à l'exploitation des équipements d'énergies renouvelables</p>	<p>Discussions régulières avec la SEM Energie Hauts de France</p>	<p>Travail autour du développement d'un outil de participation citoyenne pour les énergies renouvelables</p>
	<p>Accompagnement des intercommunalités à fiscalité propre responsables de la planification énergétique, de l'air et du climat sur leurs territoires</p>	<p>Accompagnement des PCAET des CC (élaboration, suivi, mise en œuvre)</p> <p>Conventions de partenariat avec les CC</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Avec la CCHF, CCFI et la CCFL pour l'éclairage public des zones d'activités ⇒ Avec la CCFI pour les bornes IRVE d'intérêt communautaire (pôles gares,...) ⇒ Avec les 3 CC pour le développement de la fibre ⇒ Avec la CCHF pour la déclinaison d'ACTEE dans le cadre de son CO TRI <p>Commission paritaire transition énergétique : réunion d'installation et fixation de la feuille de route pour le mandat</p> <p>Adhésion de la CCFL pour l'entretien et l'investissement des Zones d'activité au 1^{er} janvier 2023.</p> <p>Accompagnement des CC et des communes dans le cadre de la mise en œuvre des zones d'accélération des ENR (loi APER)</p>	<p>Poursuite des actions en cours</p> <p>Mise en œuvre de la feuille de route prévue dans le cadre de la commission paritaire transition énergétique</p>
	<p>Accompagnement des communes sur les actions et les investissements, concrétisant la transition énergétique en Flandre</p>	<p>Accompagnement via l'ingénierie technique et financière du Syndicat</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Personnel qualifié et spécialisé ⇒ Ingénierie financière via les étalements possibles des prises en charge travaux ⇒ Valorisation des CEE pour la rénovation du patrimoine bâti communal et intercommunal 	<p>Poursuite des accompagnements techniques et financiers</p> <p>Poursuite de la mise en œuvre du SD IRVE, mise en œuvre du SDAL</p> <p>Poursuite de l'accompagnement des communes pour l'éclairage des terrains de sports extérieurs</p>

		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Co-construction du SD IRVE et du SDAL ⇒ Mise en place d'une convention type maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage des terrains de sports extérieurs 	
	<p>Développement de la lutte contre la précarité énergétique par mise en place d'un nouvel outil de rénovation de l'habitat permettant des rénovations énergétiques par des artisans locaux.</p> <p>En partenariat avec l'Espace info énergie et le Programme d'intérêt général 'Habiter Mieux', créer un cercle vertueux de rénovation massive de l'habitat, par des artisans locaux.</p>	<p>Aide spécifique pour encourager l'abandon du fioul, du gaz propane et du charbon dans le cadre d'une convention GRDF</p> <p>Mise en place d'un salon du développement durable en partenariat avec SMICTOM et SM Flandre et Lys</p> <p>Convention GRDF pour poursuivre l'action d'abandon fioul, charbon, gaz propane</p>	<p>Travail avec la CCFL dans le cadre de ses aides aux particuliers pour la rénovation énergétique</p> <p>Poursuite d'actions en partenariat avec les acteurs publics du territoire</p>

	Actions à long terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2024
<p>AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités</p>	<p>100% des bâtiments publics rénovés à l'horizon 2030</p> <p>Dans le prolongement de l'appel à projet MDE actuellement en cours, le SIECF souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mieux connaître le patrimoine des collectivités, - prioriser les projets de rénovation en fonction de l'état énergétique. 	<p>Projet déjà largement amorcé via les dispositifs : MDE, LIN et ACTEE</p> <p>Mise en place d'une plateforme collaborative ENERGIE et SOLAIRE à destination des élus et techniciens</p> <p>Le Syndicat a l'habitude d'organiser des visites terrains et des REX à destination des élus et techniciens du territoire, ainsi que de participer à des événements de portée régionale / nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Webinaire Qualité de l'air intérieur à destination des collectivités de Flandre le 1^{er} février 2022 ⇒ Accueil de Laurence Poirier Dietz, DG de GRDF à Hazebrouck le 11 février 2022 ⇒ Organisation de l'ACTEE TOUR à Morbecque le 9 Mars 2022 ⇒ Réunion de travail Fibre avec Ch Coulon, VP Région et Président du SM Numérique, le 24 février 2022 ⇒ Intervention aux Assises Européennes de la Transition Energétique à Genève le 1^{er} juin 2022 ⇒ Visite terrain à Holque avec Patrick Valois, VP du Département du Nord le 8 juillet 2022 : borne IRVE sur éclairage public ⇒ Rallye de la mobilité électrique organisé par ENEDIS : accueil sur plusieurs étapes organisées en Flandre (septembre 2022) ⇒ Convention d'Entente TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE et participation au congrès FNCCR (Rennes septembre 2022) ⇒ Interventions lors du congrès FNCCR : Danielle Mametz (ACTEE), Jérôme Vermersch (Financement de l'éclairage public), Hervé Delva et Natacha Lecerf (SD IRVE) ⇒ Webinaire Sobriété énergétique le 20 octobre 2022 ⇒ Participer en tant qu'intervenant de référence à plusieurs webinaires et colloques nationaux organisés par la FNCCR 	<p>Dispositifs MDE et ACTEE+ : A accélérer et à développer en 2024</p> <p>Le dispositif LIN est suspendu à la demande de l'Association partenaire</p> <p>Poursuite de Flandre Energie Tour</p> <p>Participation aux événements locaux, régionaux et nationaux</p>

		<p>Développement de la plateforme collaborative</p> <p>Mise en œuvre d'outils pour le dispositif OPERAT et la RE 2020</p> <p>Multiplications des visites terrains et des REX sur les projets exemplaires du territoire : donner envie de faire et montrer que cela est possible même dans une commune rurale ! → Flandre Energie Tour</p>	
	<p>Autonomie énergétique du territoire à horizon 2050</p> <p>L'objectif d'un territoire énergétiquement autonome s'appuiera sur deux axes majeurs à savoir la réduction des consommations et d'autre part la production locale d'ENR.</p>	<p>Projet amorcé à travers les dynamiques de : SOBRIETE énergétique EFFICACITE énergétique Et énergies RENEUVELABLES</p> <p>Entente avec les syndicats d'énergies des Hauts de France lancée en Décembre 2021 afin de mutualiser, échanger les bonnes pratiques, les réponses à des appels à projets,</p> <p>Signature d'une convention de partenariat avec la Région et l'ADEME en mars 2021</p> <p>Renouvellement de la convention de partenariat avec l'AGUR Flandre Dunkerque</p> <p>Création d'une association PMO pour porter les projets en autoconsommation collective</p>	<p>Dynamique à poursuivre et amplifier en 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maintien des dispositifs d'ingénieries technique et financière ⇒ Réponse à de nouveaux appels à projets locaux, nationaux, européens ⇒ Accélération du travail partenarial avec les syndicats d'énergie Hauts de France <p>Mise en œuvre opérationnelle de la convention signée avec la Région Hauts de France</p> <p>Etude en vue d'actualiser la stratégie énergétique du territoire</p>

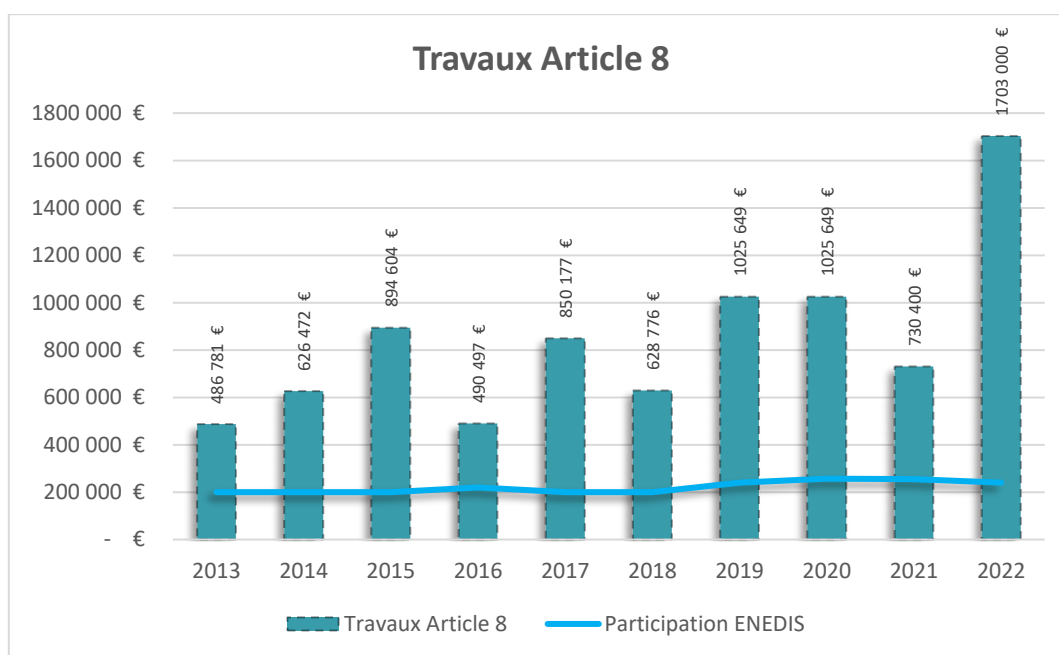
V) Perspectives budgétaires 2024

A) Cotisations par habitant pour l'année 2024

1. Equilibre des Dépenses / Recettes et fixation des cotisations par habitant

Pour la compétence AODE électricité (94 communes adhérentes - départ depuis le 1^{er} janvier 2016 de la Commune de Les Moeres suite à la fusion avec la Commune de Ghyvelde),

Suivi des travaux Article 8 co-financés par ENEDIS de 2013 à 2022



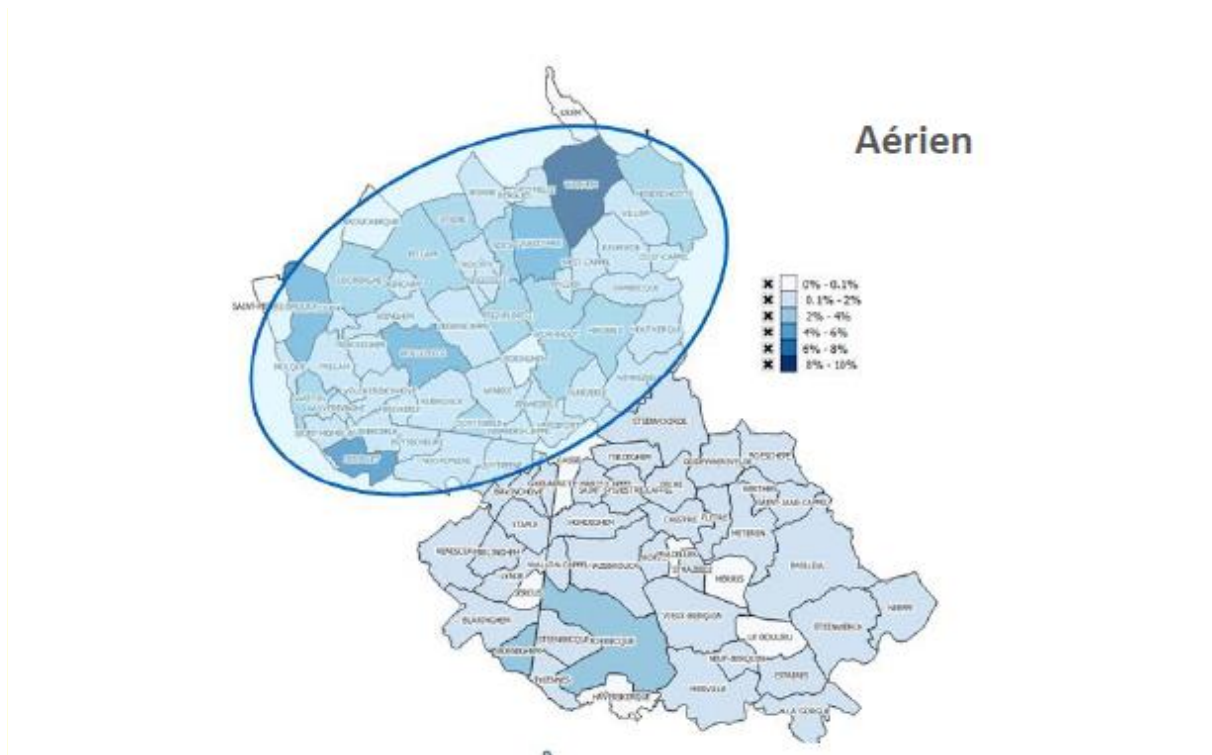
Concernant la participation d'ENEDIS, elle sera pour 2024 d'un montant de 260 000 € à condition que 60% des travaux concernent de la résorption de fils nus.

Concernant les participations communales, elles ont été fixées par délibération du Comité syndical en date du 28 septembre 2020. Il est proposé de maintenir ce dispositif.

Il est donc proposé de revoir le montant de cotisation électricité afin de maintenir le niveau d'investissement. En effet, au cours de l'année 2018, les services d'ENEDIS ont réalisé un diagnostic du réseau électrique en Flandre et notamment de sa vulnérabilité à l'aléa climatique (neige/ vent). Dans ce cadre et à l'unanimité, le Comité syndical a validé le 15 novembre 2018, comme priorité : la fiabilisation du réseau Basse Tension (BT) fils nus. Depuis 2014, le SIECF TE FLANDRE s'efforce de réaliser un volume important de travaux BT comprenant de la résorption de fils nus.

Il convient de maintenir l'effort sur les années à venir afin de contribuer de manière significative à l'amélioration de la qualité de la desserte et ainsi diminuer la vulnérabilité à l'aléa climatique.

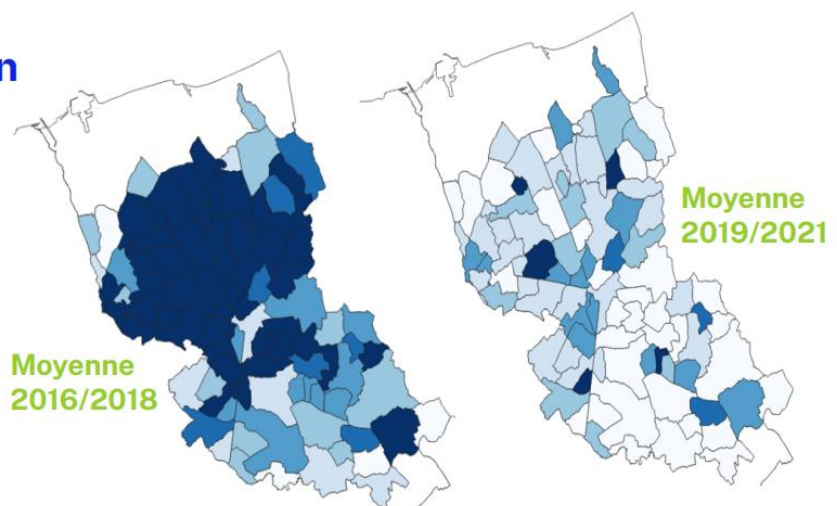
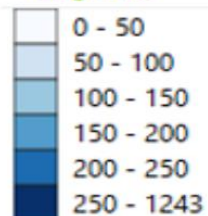
Carte réseau aérien en 2018



Carte actualisée en 2022, à la fin du Plan Pluriannuel d'Investissement :

**Un critère B* en
amélioration**

Légende



*Le critère B correspond au temps moyen de coupure d'un client BT

Dans cet objectif commun partagé avec ENEDIS, de qualité de la desserte électrique et afin de maintenir un bon niveau d'investissement et de l'activité pour les entreprises locales de travaux prestataires, il est proposé de fixer la cotisation à 4,10 €/hab pour 2024, pour

permettre de maintenir ce niveau d'investissement. En effet, le volume de travaux Article 8 envisagés pour l'année 2024 ne pourrait être assumé avec une cotisation maintenue à son montant 2023.

Pour la compétence éclairage public (option B maintenance, un total de 59 communes au 01/01/2023, il est proposé de fixer la cotisation à 3.70€ / habitant (répartis en 3,05€ pour la maintenance et 0,65 € / habitant pour les travaux de cartographie). Il est précisé que les services du SIECF TE ont engagé une mise en cartographie des points lumineux et des réseaux, cette cartographie s'étale sur plusieurs années notamment pour la partie géolocalisation des réseaux, le SIECF TE se doit d'assurer un géoréférencement complet des réseaux afin d'être en adéquation avec les réglementations notamment en matière de DT DICT).

Pour la compétence télécom numérique :

Pour la part numérique (97 communes adhérentes), il est proposé de fixer la cotisation à 0,30 € par habitant.

Pour la part télécom (93 communes adhérentes), il est proposé de maintenir la cotisation à 1,50 € / hab pour la réalisation des études et travaux dits coordonnés d'effacement et enfouissement de réseaux.

La fermeture du réseau cuivre (ADSL) est planifiée.

Sur le territoire de Flandre, les 8 premières communes concernées par la première phase du calendrier de dépose sont Hazebrouck, Morbecque, Strazeele, Wallon-Cappel, Pradelles, Borre, Hondeghem, Sainte-Marie-Cappel.

Les services qui utilisent le réseau cuivre cesseront de fonctionner. Cette fermeture technique est programmée à partir de janvier 2025 et se fera progressivement pour une fermeture totale et définitive début 2026 pour ces communes.

Concernant la compétence AODE gaz (94 communes adhérentes - 58 communes desservies - 2 en cours de desserte), il est proposé de maintenir la cotisation à 0.60 € par habitant pour les communes desservies ou en cours de desserte au 1^{er} janvier 2024. Pour mémoire, les recettes provenant de la R1 gaz ne permettent plus un fonctionnement correct du service AODE gaz. Le syndicat est dans l'obligation de supporter des participations pour les travaux d'extension du réseau de gaz, des passations de délégation de service public (DSP) pour permettre la desserte de communes actuellement non desservies et permettre ainsi la conversion du fioul vers le gaz naturel des entreprises et habitants des communes concernées. En outre, les projets d'extension des réseaux de gaz naturel en DSP permettent l'implantation d'unités de méthanisation produisant du gaz vert. Enfin, le nombre d'habitants qui se rendent à la permanence précarité énergétique est important en gaz naturel mais maintenant également en gaz propane.

Concernant la compétence IRVE, il est proposé de fixer la cotisation selon les éléments suivants :

Type de borne	Cotisation 2024 par borne
Borne 22KV _a (2 points de charge)	800 €
Borne rapide 50KV _a (1 point de charge)	
Borne sur éclairage public (3 à 7 kVa - 1 point de charge)	200 €

pour la maintenance des bornes en service au 1^{er} janvier 2024 (supervision, maintenance).

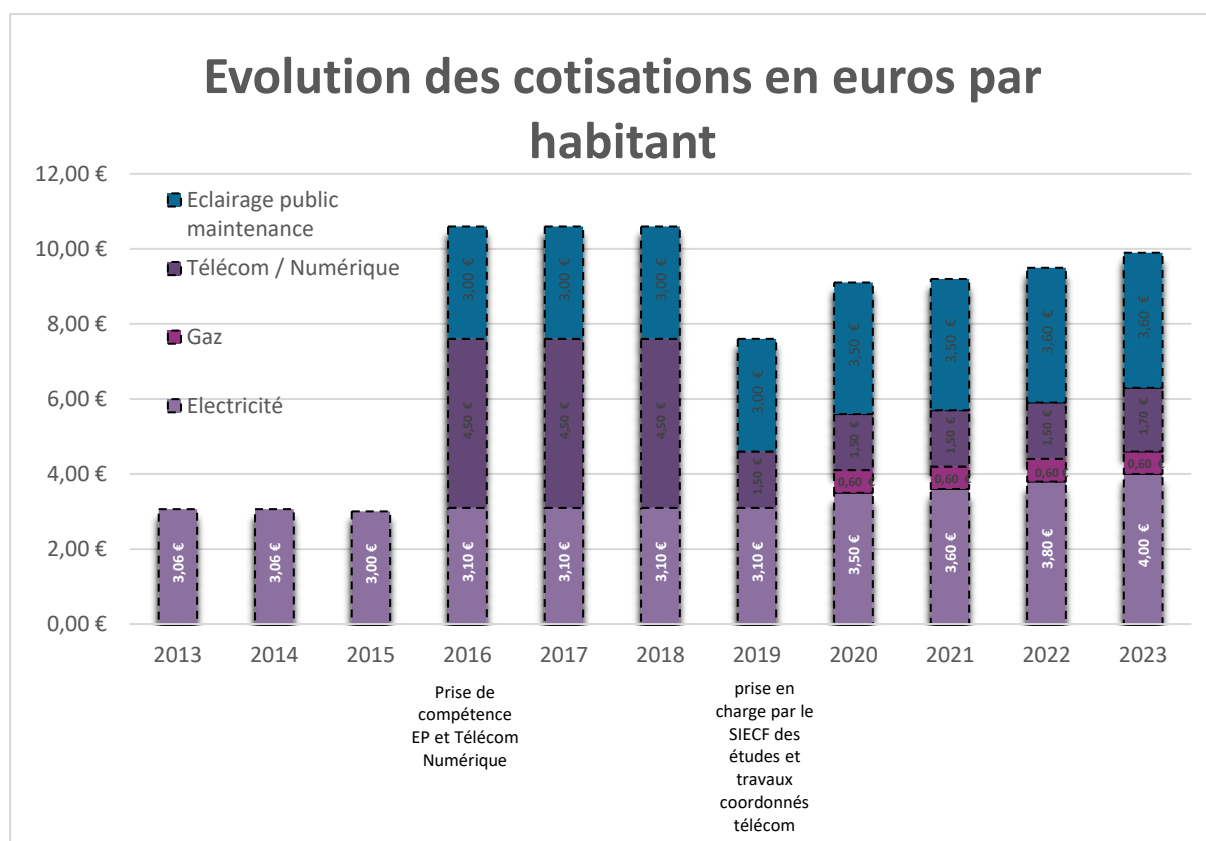
En parallèle, il convient de veiller à maintenir le niveau des autres recettes de fonctionnement.

La redevance R1 électricité restera stable (nouveau contrat de concession avec ENEDIS signé le 21/11/2018 et entré en vigueur au 01/01/2019).

La redevance R1 gaz a été réévaluée suite aux négociations avec GRDF pour la DSP 2009 et suite à la signature de l'avenant au contrat de concession historique gaz.

Le TE FLANDRE s'assurera d'un contrôle précis de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) perçue via le centre des impôts (nouveau depuis le 1^{er} janvier 2023), pour toutes les Communes de moins de 2000 habitants ainsi que pour les Communes de plus de 2000 habitants, qui ont confié la gestion de la TCFE au TE FLANDRE.

Tableau de synthèse des cotisations 2013 à 2023



2. Modalités de perception des cotisations

Pour les compétences électricité, éclairage public et IRVE, en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de financement des cotisations. Aussi, comme en 2021, 2022 et 2023, il est proposé 3 choix pour 2024 :

- la budgétisation via le budget communal 2024
- la fiscalisation au titre de l'année 2024
- la déduction des sommes dues au SIECF au titre des cotisations 2024, du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2023. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le SIECF pour l'année 2023.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). **Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléchi son produit vers les syndicats à compter de 2015** pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Pour les compétences télécom et gaz, en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de financement des cotisations. Aussi, comme en 2021, 2022 et 2023, il est proposé 2 choix pour 2024 :

- la budgétisation via le budget communal 2024
- la fiscalisation au titre de l'année 2024

B) Travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux au titre de l'article 8 et des travaux coordonnés - Programme 2024

Le TE FLANDRE assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux d'enfouissement et effacement des réseaux, depuis le 01/01/2019.

Un nombre très important de travaux sont sollicités au titre de 2024.

Le détail des chantiers figure en annexe aux documents fournis pour la présente réunion du Comité syndical.

Le Comité syndical a fixé pour les travaux **d'effacement et d'enfouissement des réseaux au titre de l'article 8 (Art 8) et des travaux coordonnés**, les règles en vigueur pour la participation des communes par délibération. En outre, certains travaux peuvent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage du TE FLANDRE sans entrer dans le programme Art 8.

C) Travaux d'investissement éclairage public - Programme prévisionnel 2024

Le TE FLANDRE, en groupement avec le SE60 et le TE Cambrésis est lauréat du programme national LUM'ACTE porté par la FNCCR à hauteur de 46 835€ pour le TE Flandre. Ce programme concerne l'accompagnement par des audits du parc d'éclairage public, l'élaboration d'un SDAL et une mission d'AMO spécifique pour la Ville d'Hazebrouck.

59 chantiers sont programmés pour 2024 dont 42 uniquement en Eclairage Public et 17 liés à l'article 8.

Le détail des chantiers figure en annexe aux documents fournis pour la présente réunion du Comité syndical.

Le chiffrage définitif est en cours de finalisation.

Les travaux pourront bénéficier de fonds vert pour un montant de 399 953 €
Et pour les 9 communes bénéficiaires de l'ADVB, de l'aide du département du Nord pour un montant de 484 302€

Ces travaux sont couverts par une recette du montant HT des travaux, subvention déduite, le cout restant étant à charge de la Commune demandeuse, toutefois **le TE FLANDRE fait l'avance de TVA et assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux.**

En outre, les travaux seront valorisés en CEE.

D) Transition énergétique en Flandre : Appel à projets (MDE), CEE, ACTEE et IRVE

Le fond de soutien à la maîtrise de la demande en énergie (MDE) sera maintenu sous la forme d'un appel à projets, pour l'année 2024. Un volet spécifique pour le soutien aux Energies renouvelables ENR (solaire) sera développé et renforcé avec le soutien financier du Département du Nord dans le cadre du PTS 2020 (Projets Territoriaux Structurants : produire de l'énergie verte en Flandre).

Des demandes de subvention complémentaires seront adressés aux partenaires institutionnels du TE FLANDRE afin de favoriser les projets liés à la transition énergétique en Flandre.

En outre, le TE FLANDRE continuera la valorisation des travaux en éclairage public et bâtiments publics en CEE **Certificats d'économie d'énergie.**

Le groupement, composé du TE FLANDRE, de la Fédération départementale d'énergie de la Somme, du Syndicat d'énergie de l'Oise est lauréat de :

- **L'appel à projet ACTEE 2 Sequoia 1 pour les bâtiments éducatifs. Pour le SIECF, la retombée financière est fixée à 916 229,76€ pour la période 2023/24 (acompte et solde restant à percevoir) et 541 676,20€ en dépenses et recettes pour la FDE 80 et le SE 60 (le TE FLANDRE étant coordonnateur). Fin du programme au 30/06/2024.**

- L'appel à projet ACTEE PEUPLIER pour les bâtiments culturels. Pour le TE FLANDRE, la retombée financière est fixée à 203 653,49 € pour la période 2023/2024 (acompte et solde restant à percevoir). Fin du programme au 30/06/2024.
- L'appel à projet ACTEE 2 Sequoia 3 pour les bâtiments identifiés. Pour le TE FLANDRE, la retombée financière est fixée à 97 060,47€ pour la période 2023/2024. Le coordinateur est le SE60. Fin du programme au 30/06/2024.
- L'appel à projet SCHEM'ACTEE pour l'élaboration d'un SDIE (Schéma Directeur Immobilier Energétique). Pour le TE FLANDRE, la retombée financière est fixée à 75 325 € pour la période 2023/2024. Fin du programme au 30/06/2024.

En groupement avec la FDE 80 TE Somme, le SE 60, l'USEDA et le CD2E, le TE FLANDRE est lauréat de l'appel à projet COCOPEOP devenu LES GENERATEURS lancé par l'ADEME pour accompagner le développement des ENR électriques notamment le solaire en Flandre. Le pilotage est assuré par la FDE 80.

En outre, le TE FLANDRE a déposé avec l'EPSM de Bailleul, une réponse à un appel à projet national pour la rénovation des bâtiments médicaux sociaux notamment les maisons de retraite. Le TE FLANDRE et l'EPSM de Bailleul sont lauréats de cet appel à projet national. Cet appel à projet a pour vocation la réalisation d'audits énergétiques, le suivi énergétique ainsi que le financement d'un poste d'économe de flux.

Le TE FLANDRE exerce depuis le 01/01/2018, la compétence IRVE (Installation de Recharge pour Véhicules Electriques). Les recharges sont payantes pour les usagers depuis le mois d'Octobre 2020. Le Schéma directeur SD IRVE a été définitivement adopté le 21 juillet 2022. La mise en œuvre opérationnelle se poursuivra au cours de 2024.

En outre, le TE FLANDRE est lauréat de l'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural 2021 » à hauteur de 53 158€ pour l'expérimentation d'une borne de recharge ultrarapide, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 pour un montant de 378 944,75€ pour l'installation de bornes sur éclairage public, classiques et ultra rapides et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire à concurrence de 492 989,91€.

E) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit que les orientations budgétaires contiennent :

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement :

Année	En euros
Réalisé 2017 (CA 2017)	3 779 775,61
Réalisé 2018 (CA 2018)	4 181 855,24
Réalisé 2019 (CA 2019)	4 571 139,84
Réalisé 2020 (CA 2020)	4 312 411,97
Réalisé 2021 (CA 2021)	4 801 487,48
Réalisé 2022 (CA 2022)	4 827 338,44
Réalisé 2023 arrêté au 31-10-23	4 235 842,27

F) Evolution du besoin de financement annuel

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 prévoit également la présentation de:

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes

Année	BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068) En euros
2017 Affectation du résultat 2017	1 216 763,35
2018 Affectation du résultat 2018	1 512 293,91
2019 Affectation du résultat 2019	341 010,53
2020 Affectation du résultat 2020	954 294,22
2021 Affectation du résultat 2021	1 294 988,07
2022 Affectation du résultat 2022	1 745 764,32

VI) Ressources humaines

A) Etat du personnel au 31/10/2023

Grade	Temps de travail	Nombre de poste(s)	Pourvu / non pourvu
Attaché hors classe	TC	1	Pourvu
Attaché principal	TC	1	Vacant
Attaché	TC	2	1 Pourvu / 1 vacant
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC	2	1 Pourvu / 1 vacant
Technicien	TC	1	Pourvu
Agent de maîtrise	TC	1	Pourvu
Agent de maîtrise principal	TC	1	Pourvu
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	3	Pourvus
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Vacant
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Vacant
Adjoint technique	TC	4	3 Pourvus / 1 vacant
Adjoint administratif	TC	1	Vacant
Contrat d'apprentissage	TC	2	Pourvus
Adjoint administratif contractuel	TC	2	1 Pourvu / 1 vacant
Adjoint technique contractuel	TC	1	Pourvu

Le TE FLANDRE souhaite continuer à contribuer à la formation des jeunes notamment par le biais de stages, apprentissages et contrats première embauche.

Le Syndicat a adopté ses lignes directrices de gestion par arrêté du Président en date du 26 février 2021 et les modalités relatives aux 1607h par délibérations du Bureau en date du 16 juin 2021 et du 11 octobre 2021.

B) Télétravail des agents du Syndicat

La crise sanitaire liée à l'épidémie de CORONA VIRUS Covid 19 a modifié les modalités de travail des agents sans impacter la qualité du service public. Le télétravail a été mis en place conformément aux recommandations gouvernementales. Il a ensuite été pérennisé selon une délibération du Bureau syndical en date du 16 juin 2021.

VII) Structure et gestion de la dette

A) Etat de la dette à la fusion entre les SER et le SIECF - au 1^{er} janvier 2013

Le TE FLANDRE assure les remboursements des emprunts contractés par les anciens SER (Syndicats d'Electrification Rurale) suite à la fusion au 1^{er} janvier 2013.
Le nombre d'emprunts restants s'élève à 11.

B) Financement des programmes de travaux sur les réseaux et rénovation de l'éclairage public

Un emprunt a été contracté en 2019 auprès de la Banque postale pour un montant de 500 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.31 %, périodicité annuelle) pour financer le programme de travaux d'investissement en éclairage public 2019.

Un emprunt a été contracté en 2020 auprès de la Banque postale pour un montant de 950 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.33%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux d'éclairage public et effacement et enfouissement des réseaux.

Un emprunt a été contracté en 2021 auprès du Crédit Agricole pour un montant de 750 000€ (durée de 5 ans, taux fixe : 0.33%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux du chantier Wormhout (travaux de réseaux : article 8 - éclairage public - télécommunications).

Un emprunt a été contracté en 2023 auprès de la Banque postale pour un montant de 2 000 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 4.08%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux d'investissement d'éclairage public 2023 incluant la rénovation.

Le remboursement de ces emprunts est couvert par les participations communales versées au TE FLANDRE dans le cadre des programmes de travaux, prévoyant des participations pouvant être étalées jusqu'à 5 années.

C) Reprise de l'emprunt de Sailly/ Lys suite au transfert de la compétence Numérique

En outre, dans le cadre du transfert de la compétence numérique, le SIECF TE a repris un emprunt de la Commune de Sailly sur la Lys, concernant les armoires ADSL.

30 rue Louis Warein
59190 HAZEBROUCK



03.28.43.44.45



siecf@ville-hazebrouck.fr



www.siecf.fr



Siège en Mairie
d'Hazebrouck



@siecf59



@siecf



@siecf

